

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

**Mmes** : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – F. COQUEREL – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

**Excusés** : Mr Y.B. DE BEURMANN (Procuration donnée à F. COQUEREL) – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

*Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire*

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'accueil de Monsieur François-Xavier CAPPELLE, membre de la Commission Travaux. L'ensemble des membres du Conseil donne son accord pour que Monsieur François-Xavier CAPPELLE puisse prendre part aux discussions qui concernent le point n° 6 : « Discussions et projets d'aménagements de l'immeuble acquis rue de l'église – définition des besoins »

Monsieur le Maire présente également Monsieur Mathis DELERUE, étudiant à la faculté des sciences juridiques politiques et sociales à Lille et qui effectue un stage en Mairie d'une durée de 8 semaines.

### **I – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2018**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2018.

Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

### **II - DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2018 – N° 2018-05-15.01**

*Suite à la délibération n° 2018-04-10.05 concernant l'affectation des résultats du Compte Administratif 2017 et au vote du Budget 2018 (délibération n° 2018-04-10.09 du 10 avril 2018), le résultat d'exploitation du compte administratif 2017 n'a pas été entièrement affecté.*

#### **Section FONCTIONNEMENT**

<i>Total des dépenses.....436 494,82 €</i>	<i>Total des recettes 774 362,62 €</i>
<i>Excédent de l'exercice .....337 867,80 €</i>	
<i>Excédent antérieur reporté.....0,00 €</i>	
<b><i>Résultat définitif.....337 867,80 €</i></b>	

*Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2017 faisait apparaître un excédent en section de fonctionnement d'un montant de 337 867,80 euros à effectuer sur le budget 2018. Il rappelle que seuls 213 508,24 € [191 942,76 € (au compte 002) + 21 565,48 € (au compte 1068)] ont été affectés.*

*Monsieur le Maire propose d'affecter les 124 359,56 euros restants, par le crédit, en recettes, section de fonctionnement, au **compte 002** résultat d'exploitation reporté, de la somme de **124 359,56 €** (cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-neuf euros et cinquante-six centimes).*

*Cette somme est affectée en partie en section de fonctionnement et en section d'investissement, en créditant :*

- *en dépenses, section de fonctionnement, au **compte 023** virement à la section d'investissement, la somme de **80 000,00 €** (quatre-vingt mille euros) ;*
- *en dépenses, section fonctionnement, au **compte 6068** Autres matières et fournitures – chapitre 011, la somme de **44 359,56 €** (quarante-quatre mille trois cent cinquante-neuf euros et cinquante-six centimes) ;*
- *en recettes, section d'investissement, au **compte 021** virement de la section d'exploitation, la somme de **80 000,00 €** (quatre-vingt mille euros).*

*Il est proposé de répartir cette recette d'investissement de la façon suivante :*

- *en dépenses, section investissement, au **compte 21312** Bâtiments scolaires – chapitre 21, la somme de **10 000,00 €** (dix mille euros) ;*
- *en dépenses, section investissement, au **compte 21318** Autres bâtiments publics – chapitre 21, la somme de **30 000,00 €** (trente mille euros) ;*
- *en dépenses, section investissement, au **compte 2313** Constructions – chapitre 23, la somme de **40 000,00 €** (quarante mille euros).*

*Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'application de ces modifications Nord par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 1 Abstention.*

Pour répondre à une question de Monsieur Luc VANDRIESSCHE, Monsieur le Maire précise que la section investissement est équilibrée à 588 000,00 €.

### **III - DELIBERATION CONCERNANT LA DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE AU CENTRE DE GESTION DU NORD - N° 2018-05-15.02**

*Le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, sollicite son retrait.*

*Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque, soit :*

- *Par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,*
- *Par les trois quarts de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.*

*le Conseil municipal émet un avis favorable au retrait de la Communauté Urbaine de Dunkerque du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.*

### **IV - DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2018-2019 – N° 2018-05-15.03**

Madame Catherine CHARLOT, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle que depuis

Janvier 2018, à titre expérimental, des aliments BIO sont inclus dans la composition des repas servis à la cantine ; elle précise que le coût supplémentaire facturé par la société API, soit 0.21 € par repas servi est supporté intégralement par la Commune.

La commission jeunesse réunie en Avril n'a pas souhaité imputer aux familles le coût supplémentaire et a décidé de fixer les prix comme les années précédentes, selon l'indice INSEE.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les prix de la restauration pour la cantine de l'école pour l'année scolaire 2018/2019.*

*Les prix sont établis comme suit :*

<i>Repas au forfait .....</i>	<i>3,70 €</i>
<i>Repas au ticket (occasionnel).....</i>	<i>4,80 €</i>
<i>Repas adulte : .....</i>	<i>4,30 €</i>
<i>Repas non prévu et non réservé.....</i>	<i>8,00 €</i>

*Après délibération, le Conseil Municipal valide, pour l'année scolaire 2018-2019, la grille des prix des repas indiqués ci-dessus par 11 Voix Pour, 1 Voix Contre et 0 Abstention.*

### **Approbation du règlement de la cantine de l'école publique pour l'année scolaire 2018-2019**

Madame CHARLOT rappelle les règles générales du service de cantine et précise les points modifiés :

- En raison de la diminution du nombre d'enfants, deux animateurs et non plus trois surveillent la cantine
- Madame Sylvie GOUDRON qui intervient depuis plusieurs années à la cantine et à la garderie est désignée référente du service cantine. Madame Catherine CHARLOT précise qu'elle apporte toute satisfaction tant auprès des enfants que des familles.

Le Conseil Municipal valide le règlement de la cantine par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Pour répondre à Madame Valérie JACINTO, Madame Catherine CHARLOT indique qu'il n'y a plus de problèmes de discipline pour le moment. Elle précise que la courbe de fréquentation augmente de façon sensible et régulière.

### ***V - DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE PERIMETRE DE LA FEAL - N° 2018-05-15.04***

*Par délibération en date du 21 février 2018, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) a validé le retrait de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) et par délibération en date du 4 avril 2018, la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille a validé le retrait de la Métropole Européenne de Lille (MEL).*

*Vu le décret n° 55-606 du 20 mai 1955 relatif à la constitution et au fonctionnement des syndicats de communes,*

*Vu les articles L.5711-et L.5212 du Code Général des Collectivités,*

*Vu les statuts de la FEAL en date du 23 juin 2016,*

*le Conseil municipal par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.*

- *prend acte du changement de périmètre de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) suite au retrait de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL).*
- *Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

## **VI – DISCUSSIONS ET PROJETS D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE ACQUIS RUE DE L'EGLISE – DEFINITION DES BESOINS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une visite de la « ferme Lutun » a été effectuée par le Conseil Municipal, par Madame Maggy DESCENDRE pour l'école, par Madame Astrid BACHELOT pour la Médiathèque, par Messieurs Martial COILLIOT et Benoît DEBRUYNE pour les services techniques, par Madame Michèle COURTI et Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL pour le secrétariat.

Il reste Madame Josiane SINSOULIEU pour le Foyer Rural qui n'a pas encore effectué la visite.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont apporté des contributions et plus particulièrement Messieurs Yves-Bernard DE BEURMANN et François COQUEREL qui ont pris les mesures et qui ont tracé des plans très précis permettant une réflexion approfondie.

Il précise que les aménagements se feront pour le long terme ; les souhaits et besoins des utilisateurs ont été recensés de façon à pouvoir établir un cahier des charges à présenter aux architectes. Il rappelle qu'il faut prévoir les aménagements de la ferme en fonction de l'équipement actuel (Espace Boulinguez utilisé aujourd'hui à son maximum) et du développement prévu du village (aménagement du Centre Bourg et des parcelles réservées).

Compte tenu des préconisations recensées, deux grandes options se dégagent :

### L'aménagement de la ferme en couvrant la cour avec :

- La création d'une salle de réception de 200 m<sup>2</sup> environ, en utilisant la cour intérieure qui serait couverte
- La création d'une salle de réunion et de pièces d'activités dans la partie « habitation » au rez-de-chaussée
- La création de deux logements en locatif au premier étage de l'habitation
- L'utilisation de la partie arrière droite des bâtiments pour créer les ateliers municipaux, en utilisant l'espace libre entre les Merlettes et la ferme pour stationner le camion et la remorque.
- La création d'une cuisine (à la place du laboratoire) et d'un espace de rangement à l'arrière de la partie gauche de la ferme

### Proposition de ne pas couvrir la cour et de construire en prolongement du bâtiment arrière avec :

- Une cour intérieure non couverte mais fermée
- La création d'une salle de réception sur la partie arrière de la ferme avec une construction neuve incluant la cuisine et le vestiaire (dans le bâtiment arrière droit) et des ouvertures vers le parc des Saules et sur la cour fermée.

- La création d'une salle de réunion et de pièces d'activités dans la partie « habitation » au rez-de-chaussée
- La création d'une salle d'exposition au premier étage de l'habitation (avec charpente apparente et une hauteur de pièces très agréable, vue sur le clocher)
- Les ateliers municipaux conçus du côté arrière gauche de la ferme avec rangement du matériel dans les bâtiments sur la gauche (laboratoire/poulailler) et une partie de la grange.

Si l'étage est ouvert au public, il faudra prévoir un ascenseur réservé aux PMR.

Concernant l'extérieur, il est préconisé :

Pour les bâtiments :

- La suppression de la double porte en bois pour laisser la vue sur le porche d'entrée
- La suppression de la porte en façade avec mise en place d'une porte donnant sur la cour et d'un accès côté « Merlettes » sur le pignon droit.
- Un passage pour relier la ferme et les Merlettes
- Le ravalement des briques apparentes en façade

Pour les espaces verts :

- La pose d'un grillage au fond de la parcelle
- Eventuellement, la pose d'un portail pour fermer l'accès de la ferme côté rue de la Fêterie
- La suppression du hangar
- Un espace pour le potager des p'tits loups

Madame Vincente GAUTIER pose la question des parkings. Monsieur le Maire précise que le projet doit être examiné dans la globalité des développements prévus dans les années futures. Des places de parking sont prévues lors des aménagements du centre Bourg et de l'espace réservé.

La commission travaux / urbanisme se réunira le mardi 12 juin à 20h15 en Mairie pour travailler sur ces projets. Le souhait est d'avoir les éléments suffisants pour pouvoir contacter des architectes, obtenir des projets, en retenir un et préparer les dossiers de demandes de subventions. Les dossiers de demande de subvention DETR programmation 2019 sont à transmettre avant la fin de l'année. D'autres subventions pourront être demandées auprès du Département et de la MEL.

Monsieur le Maire demande au secrétariat de transmettre à tous les membres du Conseil Municipal toutes les informations qu'il reçoit des uns et des autres concernant l'aménagement de la ferme.

## **V – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **1° - Commission jeunesse**

#### **Ecole**

Madame Catherine CHARLOT rappelle le thème retenu par le Conseil des Enfants : « notre village à l'heure anglaise » et les animations en préparation pour les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2018 :

- La cour de l'école sera redécorée à l'anglaise avec les œuvres créées par les enfants
- Des stands de jeux typiques seront animés en anglais par les enfants
- Une exposition sur la culture anglaise sera accompagnée d'un teatime le vendredi 1<sup>er</sup> juin en fin de journée et d'un breakfast le samedi 2 juin au matin.

Elle invite l'ensemble du Conseil Municipal à être présent lors de cette manifestation. Les invitations seront préparées en collaboration avec la commission jeunesse.

## **Garderie**

Madame Catherine CHARLOT a rencontré Madame Josiane SINSOULIEU, Présidente du Foyer Rural en charge de la garderie périscolaire, pour discuter avec elle de l'offre périscolaire et dynamiser la fréquentation de la garderie qui faiblit depuis plusieurs années.

### Concernant les tarifs :

Actuellement, les parents peuvent opter pour un forfait intégral (matin et soir), un forfait matin, un forfait soir ou des coupons occasionnels. En regard du forfait intégral, plutôt attractif, les forfaits matin et soir restent proportionnellement plus coûteux pour les familles. Le constat est le même pour la tarification à la séance. Une réflexion est à mener pour donner plus de cohérence à l'ensemble de la tarification, de façon à maintenir l'attractivité de la garderie et de l'école. Le Foyer rural élaborera une nouvelle grille des tarifs.

### Concernant la baisse de fréquentation :

Monsieur Didier DUQUESNE relève que ce sont les changements d'horaires scolaires (entrée avancée à 8h45 au lieu de 9h00) qui ont modifié les habitudes des parents et de la garderie. Il rappelle que la garderie ouvre à 7h30, ce qui est peut-être trop tard pour les familles.

Lors de leur concertation, Madame Catherine CHARLOT et Madame Josiane SINSOULIEU ont envisagé la réintroduction du petit déjeuner à la garderie du matin. Supprimé depuis plusieurs années, ce service pourrait être un élément attractif pour les familles. Monsieur Didier DUQUESNE soutient ce projet. Monsieur le Maire précise que, dans les communes voisines, le petit déjeuner n'est pas servi aux enfants fréquentant la garderie.

Celui-ci est supprimé depuis plusieurs années et sa « réintroduction » pourrait être un élément attractif. Monsieur le Maire précise que, dans les communes voisines, le petit déjeuner n'est pas servi aux enfants fréquentant la garderie.

Monsieur François COQUEREL propose de sonder les utilisateurs de la garderie pour connaître leurs besoins.

### Concernant le personnel de surveillance :

Le personnel qui assure la garderie du matin est pris en charge par la Commune via SEWEP ; celui du soir est embauché par le Foyer Rural.

Après discussion, le Conseil Municipal décide l'embauche par la Commune de Madame Sylvie GOUDRON qui assure efficacement depuis plusieurs années à la fois le service de garderie le matin et celui de la cantine le midi.

Monsieur le Maire suggère que la garderie soit gérée par la Commune et non plus par l'association du Foyer Rural à compter de la rentrée de Septembre 2019.

## **2° - Commission animation, culture**

### **Concert « Les Chœurs de l'Opéra »**

Madame Catherine HERMANT rappelle que ce spectacle organisé par les Communes de Le Maisnil et d'Escobesques dans le cadre des « Belles sorties » est programmé le vendredi 8 juin 2018 à l'église de Le Maisnil. Elle fait le point sur les tâches qui sont à prévoir et souhaite que des membres du Conseil soient présents après le concert pour la remise en place de l'église et de l'Espace Boulinguez.

Madame Catherine HERMANT s'investit beaucoup pour la réussite du concert. Monsieur le Maire propose d'organiser ce type de manifestation tous les deux ans.

### **Ducasse**

Un point est fait par Monsieur Jean-Claude RUHANT. Il reste des postes à occuper pour les diverses animations et les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour être présents.

Deux changements interviennent cette année :

- Une bourse aux jouets qui se déroulera le samedi 30 juin de 14h00 à 16h00, dans la cour de l'école, réservée aux familles de Le Maisnil et de l'école. Cette animation mise en place par Monsieur François COQUEREL remplacera le concours de vélos fleuris
- Un repas traiteur sera proposé le samedi 30 juin au soir pour ceux qui le souhaitent au prix de 8 € par personne ; L'auberge espagnole et la friterie sont maintenues.

### **3° - Commission Urbanisme**

#### PLU de la Commune

Monsieur le Maire, Madame Catherine HERMANT et Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN rencontreront le 22 mai prochain Madame Alice DUPONT-PERARD, urbaniste conseil MEL, dédiée à la gestion des PLU communaux des Weppes,

### **4° - Commission Travaux**

#### Panneaux acoustiques

Le choix des couleurs des panneaux acoustiques pour l'école, la Mairie et l'Espace Boulinguez est à finaliser.

Un rendez-vous sera pris avec le commercial, Monsieur Didier DUQUESNE et Monsieur le Maire avant de passer la commande pour revoir les prix.

### **5° - Commission Communication**

#### Bulletin

Monsieur Didier DUQUESNE souhaite recevoir rapidement les articles à insérer. La distribution se fera fin Juin, avant la fête du village.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **Fiche Communale**

La MEL a fait parvenir « la fiche communale » développée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole. Cette fiche propose une vision synthétique des éléments de

diagnostic territorial sur des thématiques multiples : démographie, revenus, habitat....

Le secrétariat de la Mairie tient ce dossier à votre disposition si vous le souhaitez.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit et trente minutes.*